



المملكة المغربية
Royaume du Maroc
Kingdom of Morocco

CANDIDATURE DU ROYAUME DU MAROC
POUR L'ACCUEIL DU SIÈGE PRINCIPAL
DU CENTRE CONSULTATIF SUR LE REGLEMENT DES
DIFFERENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS
INTERNATIONAUX

*« Le Maroc ne propose pas simplement un lieu d'accueil, mais un écosystème complet qui
amplifiera la portée et l'efficacité du Centre à l'échelle mondiale »*

Stabilité politique, Modernité institutionnelle et Vision universelle

2025

AVANT-PROPOS

Le Royaume du Maroc a officiellement soumis sa manifestation d'intérêt pour abriter le siège du Centre consultatif relatif aux différends en matière d'investissements internationaux, lors de la 58^e session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), tenue à Vienne du 7 au 24 juillet 2025.

Cette candidature s'inscrit dans le cadre de l'engagement constant du Maroc en faveur d'un système de règlement des différends internationaux plus équilibré, inclusif et accessible, en particulier pour les pays en développement. Elle reflète la volonté du Royaume de contribuer activement au renforcement de la gouvernance économique mondiale et à la consolidation de la coopération multilatérale.

Le présent document expose les fondements de la candidature marocaine. Il met en évidence les efforts entrepris pour promouvoir la sécurité juridique et l'attractivité de l'investissement, ainsi que les atouts institutionnels, politiques et logistiques qui font du Maroc un candidat crédible pour accueillir le centre consultatif. Il propose en outre une conception claire et opérationnelle de l'établissement et du fonctionnement du centre, afin de garantir son efficacité et sa pérennité.

LE MAROC UNE POSITION STRATÉGIQUE SANS ÉGALE

Au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques, le Maroc offre une connectivité opérationnelle exceptionnelle pour une institution de portée universelle. Notre position géographique unique, combinée à des infrastructures modernes, garantit une accessibilité optimale pour tous les États membres et facilite l'organisation d'audiences, consultations et conférences internationales.



Infrastructures et Connectivité de Classe Mondiale



Infrastructure aéronautique moderne desservant le monde entier

Aéroports

24

dont **18** internationaux

Capacité annuel

32M

Passagers/an

Royal air Maroc

24

Destinations directes

Partenariat One World

+ 900

destinations



Réseau ferroviaire à grande vitesse

Premier TGV d'Afrique reliant les principales villes

320

KM/H

Vitesse maximale

2h10

Tanger-Casa

Contre 4h45 auparavant

43

villes Objectif

2040

LE MAROC UNE POSITION STRATÉGIQUE SANS ÉGALE



Ports de classe mondiale connectant l'Afrique au reste du monde

- Connectivité maritime exceptionnelle

Le Maroc figure parmi les 20 pays les mieux connectés au monde par voie maritime, grâce notamment au port Tanger Med, 1er port à conteneurs en Méditerranée et en Afrique.

- Infrastructures stratégiques

43 ports dont 14 ouverts au commerce international, permettant des liaisons régulières avec plus de 180 ports dans 77 pays.



Télécommunications et numérique

Infrastructures digitales de pointe

Internet haut débit

100%

Couverture 4G/5G

- Cadre législatif avancé

Lois sur la cyber-sécurité, protection des données personnelles et transactions électroniques, alignées sur les standards internationaux.

Câbles sous-marins

11

connexions internationales

UN ÉCOSYSTÈME JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL D'EXCELLENCE

Le Maroc a développé un environnement institutionnel unique qui garantit l'efficacité et la crédibilité du Centre dès sa mise en place. Notre expertise juridique reconnue, notre écosystème financier sophistiqué et notre présence diplomatique dense créent les conditions idéales pour une institution internationale de règlement des différends. Nous offrons bien plus qu'un lieu d'accueil : un véritable partenaire stratégique.

Capital Humain Juridique

Une expertise juridique éprouvée

16 000

Avocats

1 800

Notaires

4 042

Experts
Judiciaires

Présence Internationale

Un carrefour diplomatique majeur

- 117 Ambassades

- 55 Consulats Etrangers

- 48 organisations internationales
(ONU, Banque Mondiale, BAD, BID....etc)

Hub Financier Africain

Casablanca Finance City (CFC) représente un atout stratégique majeur pour la candidature marocaine en tant que centre financier de premier plan en Afrique et passerelle vers l'économie mondiale.

		
1 ^{er}	200+	4
Centre financier en Afrique	Entreprises internationales	Continents connectés

Casablanca Finance City, concentre 222 membres de 25 pays, 45 banques internationales et 70% des sièges régionaux des multinationales en Afrique du Nord

Infrastructures de Conférence

- Centre International Mohammed VI à Skhirat

Complexe de 20 hectares avec auditorium de 1 200 places, 8 salles de réunion, hébergement intégré de 180 chambres et hélicoptère, offrant la discrétion et la sécurité nécessaires aux procédures sensibles.

- Palais des Congrès de Marrakech

Capacité de 3 000 personnes en plénière, 15 salles modulables, équipements audiovisuels haute définition, système d'interprétation simultanée en 12 langues et 8 000 m² d'espaces d'exposition.

- Casablanca Finance City Conférence Center

Équipement ultramoderne de 12 000 m² avec auditorium de 800 places, 25 salles modulables, studios de visioconférence HD et connexion fibre optique

RABAT CAPITALE OFFRANT UN EMPLACEMENT IDÉALE

Capitale administrative et diplomatique, Rabat concentre l'ensemble des ministères, représentations diplomatiques et organisations internationales. Cette proximité immédiate avec les décideurs nationaux et internationaux facilite la coordination opérationnelle et renforce l'efficacité du Centre dans l'accomplissement de ses missions.

Notre Engagement

Le Royaume du Maroc s'engage à :

- **Mettre à disposition un local pour abriter le siège du centre.**
- **Garantir l'indépendance totale du Centre dans l'exercice de toutes ses missions.**
- **Fournir toutes les facilités logistiques, administratives nécessaires à son fonctionnement optimal.**
- **Accorder les privilèges et immunités conformes aux standards des organisations intergouvernementales.**
- **Assurer une coordination permanente avec l'ensemble des parties prenantes internationales.**
- **Mobiliser notre expertise juridique reconnue en matière de règlement des différends.**

« Le Maroc ne propose pas simplement un lieu d'accueil, mais un écosystème complet qui amplifiera la portée et l'efficacité du Centre à l'échelle mondiale »

Stabilité politique, Modernité institutionnelle et Vision universelle

I - LA CANDIDATURE DU ROYAUME DU MAROC POUR UN SIEGE PRINCIPAL : UNE VISION BASEE SUR L'UNIVERSALITE OPERATIONNELLE

LE ROYAUME DU MAROC PRESENTE SA CANDIDATURE POUR ACCUEILLIR LE SIEGE PRINCIPAL DU CENTRE CONSULTATIF RELATIF AUX DIFFERENDS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX.

Ce choix se fonde sur plusieurs raisons objectives qui traduisent la pertinence et la solidité de cette proposition.

En effet, le Maroc propose une vision stratégique pour le Centre, orientée vers l'universalité et la globalité de ses missions, afin d'assurer son efficacité et sa crédibilité dès sa mise en place. Cette vision s'appuie sur des fondements solides.

D'abord, Sa position géographique unique, à l'intersection de l'Europe, de l'Afrique des Amériques et du monde arabe, avec une façade atlantique ouverte sur le reste du monde, en fait un carrefour naturel pour une institution de portée universelle.

Par ailleurs, sa position géographique stratégique et son ouverture diplomatique font du Maroc une véritable plateforme de connectivité, permettant au Centre de s'articuler efficacement avec le monde et de renforcer ses interactions à l'échelle internationale.

Ensuite, la stabilité politique et institutionnelle du Royaume, son engagement multilatéral constant, ses réformes destinées à renforcer la sécurité juridique et l'attractivité de l'investissement, ainsi que ses infrastructures modernes et ses capacités logistiques, constituent des garanties solides pour le fonctionnement efficace et pérenne du Centre.

Ces atouts confèrent au Maroc la capacité non seulement d'assurer l'opérationnalité immédiate du siège principal, mais aussi de garantir son accessibilité à l'ensemble des États membres et son rayonnement international.

En somme, ces éléments démontrent que le Royaume du Maroc constitue le choix le plus pertinent et objectif pour accueillir le siège principal, offrant un environnement stable, sécurisé et fonctionnel, indispensable à la mission globale du Centre.

II - PRESENTATION DU ROYAUME DU MAROC

Le Royaume du Maroc est bien plus qu'une destination ; c'est une idée. L'idée d'un pont entre les cultures, d'une synthèse entre la tradition et la modernité, et d'un modèle de développement inclusif et durable. Fidèle à son histoire et à l'engagement visionnaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc continue de construire une nation prospère, stable et solidaire, pleinement engagée dans le concert des nations pour un avenir de paix et de coopération.

Le Maroc, riche d'une histoire plurimillénaire, a vu se succéder sur son territoire les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Arabes, ainsi que les Portugais, les Espagnols et les Français. Ce parcours historique a façonné une identité marocaine singulière, nourrie par des influences amazighes, arabes, juives, méditerranéennes et africaines, constituant aujourd'hui un patrimoine culturel d'une grande richesse et diversité.

À cette pluralité culturelle s'ajoute une diversité géographique remarquable, allant des étendues désertiques aux massifs montagneux, en passant par des plaines fertiles, le tout encadré par un littoral de près de 3 500 kilomètres.

En effet, Le Maroc bénéficie d'une situation stratégique : placé entre l'Union européenne et l'Afrique subsaharienne, il possède des racines méditerranéennes et un long littoral Atlantique et il dispose d'un fort ancrage dans le monde arabe.

Le pays offre un positionnement stratégique unique au monde permettant de servir efficacement des zones économiques majeures : l'Union européenne, l'Afrique, les Amériques, l'Asie et le Monde Arabe.

1 -Situation géographique privilégiée et renforcée par des infrastructures modernes: un moyen puissant pour une universalité efficace du centre

Le Maroc, stratégiquement situé à l'extrémité nord-ouest de l'Afrique, constitue un point de passage essentiel entre l'Afrique et l'Europe, notamment grâce à sa proximité avec le détroit de Gibraltar. Cette position géographique privilégiée, offre des avantages opérationnels décisifs pour accueillir un centre consultatif pour le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements :

· Accessibilité quadri-continentale optimisée

Depuis Casablanca, les principales capitales européennes sont accessibles en moins de 3h30 de vol, les capitales d'Afrique de l'Ouest en moins de 2h, et les métropoles américaines par des liaisons directes. Cette connectivité exceptionnelle réduit les coûts et les délais de déplacement pour les utilisateurs du Centre comparativement à d'autres localisations.

Le Maroc dispose actuellement d'un réseau d'infrastructures aéroportuaires composé de 24 aéroports et aérodromes dont 18 internationaux et six à vocation nationale. Ces plates-formes peuvent accueillir et traiter annuellement près de 32 millions de passagers et 186.100 tonnes de marchandises.



Royal Air Maroc (RAM) a établi un réseau desservant 82 destinations dans 41 territoires à travers le monde, avec des départs fréquents vers les plus grandes capitales d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, d'Afrique, de la région du Maghreb et du Moyen- Orient. Son principal hub est situé à l'aéroport Mohammed V de Casablanca. Ajoutant que la RAM est Membre de l'alliance One world depuis 2020. Elle offre 900 destinations dans 170 pays via ses partenaires (American Airlines, British Airways, Qatar Airways).

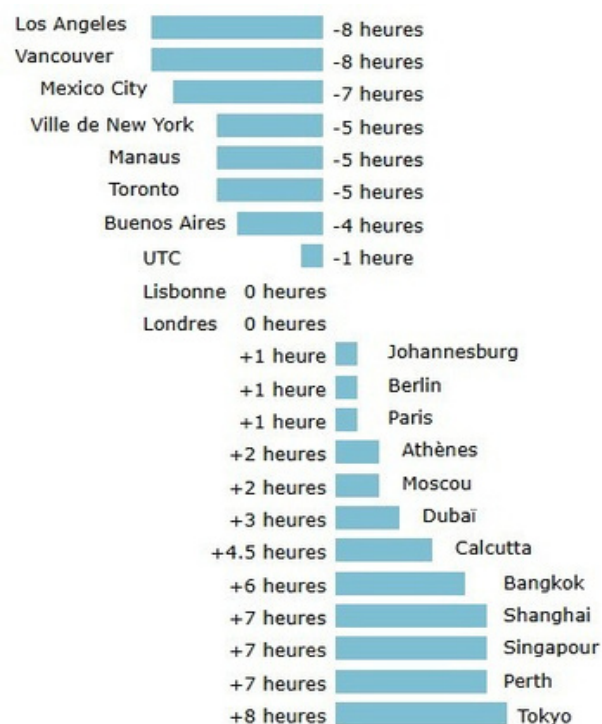


Le Maroc avait déjà conclu en 2001 un accord « Open Sky » avec les Etats Unis et a poursuivi, après la conclusion de l'accord « Open Sky » avec l'union européenne en 2006, le renforcement du caractère libéral des accords bilatéraux conclus avec les pays arabes et africains.

Ces accords visent notamment le renforcement du système de l'aviation civile internationale par l'instauration des conditions de concurrence saine et de facilitation du transport aérien international. Ils permettent aux compagnies aériennes de fournir leurs services aux passagers et aux chargeurs à des prix compétitifs en garantissant un haut niveau de sécurité et de sûreté.

Ce réseau aérien couplé à une infrastructure portuaire de dimension internationale, procure au Maroc une connectivité de classe mondiale. En effet, le Maroc compte parmi le top 20 des pays les mieux connectés au monde par voie maritime et offre des délais d'accès compétitifs vers d'importants marchés, notamment en Europe et en Afrique.

Le Maroc partage le fuseau horaire GMT+1, ce qui permet des communications simultanées efficaces avec l'Europe, l'Afrique de l'Ouest et les Amériques. Cette synchronisation temporelle facilite grandement l'organisation d'audiences virtuelles, de réunions hybrides et de consultations en temps réel. Comparativement à d'autres régions, le Maroc bénéficie d'une position intermédiaire : il reste proche de l'Europe, à seulement une heure de décalage avec la plupart des capitales européennes, tout en maintenant une plage horaire compatible avec l'Afrique et une accessibilité plus souple aux Amériques qu'un pays situé en Asie ou au Moyen-Orient.



Décalage horaire avec le Maroc

La situation géographique du Maroc constitue un levier stratégique pour l'efficacité et l'opérationnalisation du Centre consultatif. En offrant une proximité immédiate avec l'Europe, l'Afrique, l'Asie et les Amériques, elle permet non seulement de réduire les coûts de déplacement, mais aussi de faciliter l'accessibilité aux services du Centre pour l'ensemble des parties prenantes.

Cette centralité est particulièrement déterminante compte tenu de la nature des activités du Centre, qui nécessitent le déplacement régulier d'experts, d'arbitres, de conseillers juridiques et de représentants gouvernementaux. Elle assure ainsi une mobilité plus fluide et plus économique, tant pour les missions ponctuelles que pour la participation à des consultations, audiences ou médiations.

De plus, la rapidité des communications et la facilité d'organisation des déplacements confèrent au Centre une capacité renforcée à gérer efficacement des événements internationaux, tels que des conférences, séminaires ou sessions de formation, en mobilisant rapidement un large éventail d'acteurs institutionnels et privés. Cette accessibilité pratique, combinée à la réduction des contraintes logistiques, renforce l'attractivité du Maroc comme plateforme idéale pour accueillir une institution à vocation universelle.

2- Atouts institutionnels et logistiques : leviers pour une mise en œuvre rapide et un fonctionnement durable du centre

L'implantation du centre requiert l'existence d'infrastructures modernes, digitales et durables, capables de soutenir la réalisation optimale de ses services et de garantir le bon fonctionnement de sa structure à long terme.

Un tel centre, qui se veut une plateforme d'expertise à vocation universelle, doit répondre à des exigences précises liées à la rapidité des procédures, à l'efficacité des outils mis en œuvre et à la proximité avec les différents acteurs concernés, qu'ils soient institutionnels, économiques ou académiques. Dans cette perspective, le Maroc offre un ensemble d'infrastructures particulièrement adaptées.

• Sur le plan digital :

Le Maroc dispose d'un réseau performant en matière de télécommunications, d'Internet haut débit et de solutions numériques avancées, permettant d'assurer la tenue d'audiences virtuelles, de consultations en ligne et de conférences hybrides dans les meilleures conditions.

En effet, le Maroc dispose du réseau électrique le plus fiable d'Afrique (99,5% de taux d'électrification, moins de 2h de coupures annuelles) et du réseau de télécommunications le plus développé de la région (couverture 4G à 98%, déploiement 5G en cours, 3 câbles sous-marins de fibre optique).

Le Royaume a par ailleurs investi dans la cybersécurité et la mise en place de plateformes digitales conformes aux standards internationaux, garantissant la confidentialité des données et la protection des informations sensibles échangées dans le cadre des procédures.

À ce titre, le Maroc s'est doté d'un cadre juridique moderne et solide qui permettra au centre, dans l'exercice de ses fonctions, de bénéficier d'une protection renforcée des données qu'il sera amené à recevoir, à traiter et à transmettre. Ce dispositif juridique comprend notamment :

- La Loi n° 43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques,
- La Loi n° 05-20 relative à la cybersécurité,
- La Loi n° 53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques,
- Ainsi que la Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Réseau Performant

o Internet haut débit et solutions numériques avancées pour audiences virtuelles.

o Réseau électrique le plus fiable d'Afrique (99,5% électrification).

o Réseau télécoms le plus développé de la région (98% 4G, 5G en cours).

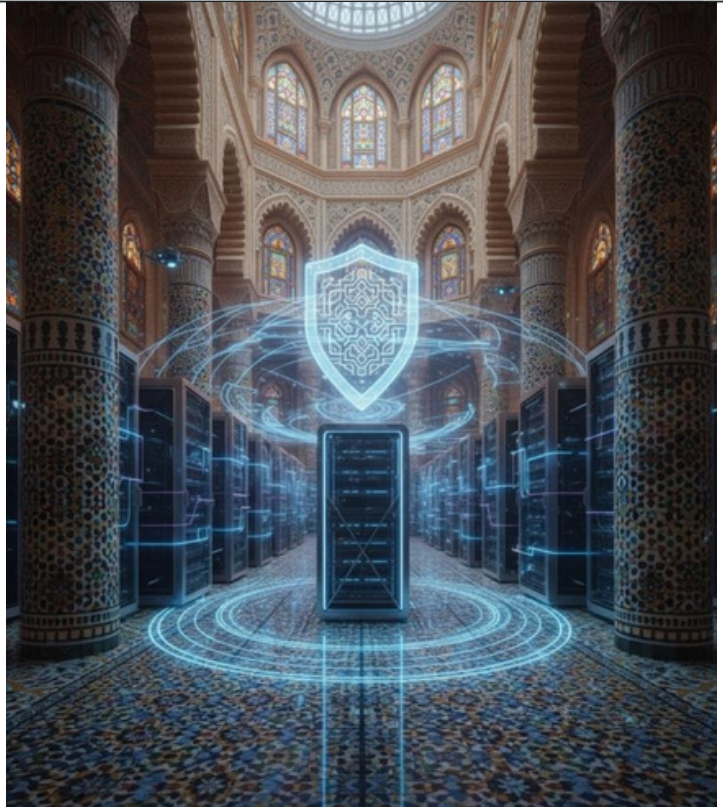


Cyber sécurité et protection

o Conformité aux standards internationaux pour la confidentialité des données.

o Cadre juridique moderne avec les lois n° 43-20, 05-20, 53-05, et 09-08.

Climat de confiance pour la préservation des informations stratégiques.



Eu égard à la nature particulière de ses missions, axées sur la gestion de données sensibles et hautement confidentielles relatives aux différends entre États et investisseurs, le centre pourra s'appuyer sur un environnement juridique et technologique garantissant la fiabilité des transactions, la préservation des informations stratégiques et l'instauration d'un climat de confiance auprès de l'ensemble des parties impliquées.

• **Sur le plan bancaire** : Sur le plan bancaire, le Maroc dispose d'un des systèmes bancaires les plus performants d'Afrique, caractérisé par sa modernité, sa solidité et sa régulation rigoureuse. L'intégralité des services bancaires a été digitalisée, assurant fluidité, rapidité et traçabilité des échanges financiers tant au niveau national qu'international. Cette digitalisation et l'intégration des services bancaires constituent un atout stratégique majeur pour le centre, en lui offrant un environnement sécurisé pour la gestion de ses transactions financières.

Le pays bénéficie également d'un réseau bancaire étendu, comprenant 24 banques, 28 sociétés de financement et 6 banques offshores, offrant une couverture complète sur l'ensemble du territoire. Les banques marocaines possèdent en outre une forte présence à l'international, notamment dans toutes les régions du continent africain, où elles occupent une position de leader en Afrique de l'Ouest et Centrale. Cette envergure régionale et cette capacité d'opérer à l'international renforcent l'accessibilité et la sécurité des opérations du centre, tout en facilitant les transactions et la coopération avec des acteurs économiques et financiers internationaux.

• **Sur le plan financier :**

La création de Casablanca Finance City (CFC) en 2010, première place financière d’Afrique, a permis d’ériger la capitale économique marocaine en hub financier régional de référence. Aujourd’hui, CFC se positionne comme le premier centre financier d’Afrique et le 56^e mondial selon le classement GFCI (Global Financial Centres Index). Cette place financière concentre 70 % des sièges régionaux des multinationales en Afrique du Nord, ainsi que 45 banques internationales, 85 sociétés d’assurance et de réassurance et plus de 250 cabinets de services professionnels. En 2024, Casablanca Finance City a accordé 27 nouveaux statuts, portant à 222 le nombre total de membres, issus de 25 pays, confirmant ainsi l’attractivité internationale de du Maroc.



<i>Indicateur</i>	<i>Performance</i>	<i>Impact pour le Centre</i>
Classement mondial	56e centre financier (GFCI) 1er	Crédibilité internationale
Classement africain	centre financier d'Afrique 222	Leadership continental Réseau
Membres actifs	entités de 25 pays	international dense
Banques internationales	45 établissements 85 sociétés 70% des	Facilitation transactions financières
Assurances/Réassurance	multinationales en Afrique du Nord	Couverture risques professionnels
Sièges régionaux	24 agences partenaires	Proximité acteurs économiques
Réseau API africaines		Prévention litiges investissements

Écosystème financier sophistiqué - Casablanca Finance City

Pour soutenir l’expansion de ses membres à l’échelle continentale, Casablanca Finance City (CFC) s’appuie sur une alliance stratégique avec 24 agences de promotion des investissements (API) en Afrique. Ce réseau facilite l’accès aux marchés, renforce les passerelles économiques régionales et accompagne les entreprises dans leur développement.

Cette configuration, combinée à l’existence d’un réseau étendu d’institutions spécialisées dans le domaine de l’investissement, permettra au centre de développer des approches innovantes de prévention des litiges, notamment en s’appuyant sur l’échange de bonnes pratiques avec ces entités dans leurs régions et en tirant parti de leur expertise pour anticiper et résoudre efficacement les différends entre investisseurs et États.

Par ailleurs, ces alliances pourront jouer un rôle effectif dans le renforcement du centre, en lui permettant de concevoir des approches mieux adaptées aux réalités et besoins des États, grâce à un accès facilité à l'information, à l'expérience des agences partenaires et à une meilleure compréhension des contextes économiques et institutionnels locaux.

- **Sur le plan événementiel et organisationnel :**

Le Maroc dispose d'une capacité exceptionnelle pour organiser et gérer des événements de grande envergure. L'expérience du pays dans l'accueil de manifestations internationales majeures, qu'il s'agisse de conférences, de sommets économiques ou d'événements sportifs et culturels, témoigne de sa capacité à planifier, coordonner et exécuter avec succès des opérations complexes impliquant de nombreux acteurs et parties prenantes. Cette expertise garantit non seulement un déroulement efficace des événements, mais assure également un cadre sécurisé et professionnel, capable de répondre aux exigences logistiques, techniques et protocolaires des institutions internationales, telles que le futur centre de règlement des différends en matière d'investissements.

A cet égard, le pays possède également des infrastructures de conférence parmi les plus modernes, immédiatement disponibles pour accueillir les activités du Centre :

Centre International de Conférences Mohammed VI à Skhirat

Complexe de 20 hectares avec auditorium de 1 200 places, 8 salles de réunion, hébergement intégré de 180 chambres et hélicoptère, offrant la discrétion et la sécurité nécessaires aux procédures sensibles.



Palais des Congrès de Marrakech



Capacité de 3 000 personnes en plénière, 15 salles modulables, équipements audiovisuels haute définition, système d'interprétation simultanée en 12 langues et 8 000 m² d'espaces d'exposition. Ce centre a accueilli les Assemblées BM-FMI 2023 avec un taux de satisfaction de 96 % des participants.

Casablanca Finance City Conférence Center

Équipement ultramoderne de 12 000 m² avec auditorium de 800 places, 25 salles modulables, studios de visioconférence HD et connexion fibre optique.



Le Maroc dispose également d'infrastructures hôtelières de standing international, garantissant un hébergement de qualité pour les participants et les délégations :

- **Offre premium** : 847 établissements hôteliers classés, dont 156 de catégorie 5 étoiles, et plus de 15 000 chambres à Casablanca, dont 4 500 de standing 4-5 étoiles.
- **Présence internationale** : Toutes les grandes chaînes hôtelières internationales sont présentes, notamment Hilton, Marriott, Accor, Hyatt et Four Seasons.
- **Services business dédiés** : 89 % des hôtels 4-5 étoiles proposent des centres d'affaires équipés, 76 % des salles de réunion, et 94 % une connexion WiFi haut débit.

Grâce à cet ensemble d'infrastructures et de services, le Maroc offre un environnement optimal pour le Centre consultatif, garantissant la réussite logistique et organisationnelle des audiences, conférences et consultations internationales, tout en permettant d'accueillir des événements de grande envergure dans des conditions de sécurité, de confort et d'efficacité maximales.

3- Un cadre juridique moderne au service des missions du centre

3.1- Une Dynamique de Modernisation Législative Fondée sur l'Harmonisation et la Prévisibilité

Le Maroc a engagé de vastes chantiers de réforme législative visant la modernisation en profondeur de son cadre juridique relatif au droit des affaires. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté claire d'adapter l'arsenal juridique national aux nouvelles exigences économiques, financières et technologiques qui caractérisent le contexte actuel, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. L'objectif central est de doter le pays d'un dispositif normatif moderne, cohérent et efficace, capable de garantir la sécurité juridique des transactions, de stimuler la confiance des acteurs économiques et d'assurer une meilleure intégration du Maroc dans l'économie mondiale.

Cette modernisation ne se réduit pas à un simple ajustement technique des textes, mais traduit une vision stratégique de développement. Elle vise à offrir un cadre juridique favorable à l'innovation et à l'investissement, à renforcer la transparence et la compétitivité des entreprises, et à consolider le climat des affaires comme facteur clé d'attractivité.

En s'alignant sur les standards internationaux, le Maroc entend non seulement répondre aux attentes des opérateurs économiques, mais aussi anticiper les enjeux liés à la mondialisation, à la digitalisation des échanges et à la complexité croissante des relations contractuelles et commerciales.

Par ailleurs, la mise en place d'un cadre législatif moderne et harmonisé ne se limite pas à garantir la sécurité juridique et à améliorer le climat des affaires ; elle constitue également un véritable outil stratégique pour appuyer le rôle du centre consultatif. En effet, un cadre normatif clair, cohérent et aligné sur les standards internationaux permet au centre de disposer d'un environnement institutionnel qui facilite la réalisation de ses missions.

La réforme juridique a porté ses fruits, entraînant une croissance significative des investissements directs étrangers (IDE). En 2024, le Maroc a atteint un niveau record de 38 milliards de dollars d'IDE, consolidant ainsi sa position parmi les principales puissances économiques du continent africain.

Par ailleurs, le Royaume a obtenu un score global de 62,41 %, se rapprochant de 14,3 points du meilleur score mondial, et s'est particulièrement distingué en matière de cadre réglementaire avec un score de 68,9 %, dépassant la moyenne de 65,5 % des 50 pays étudiés.

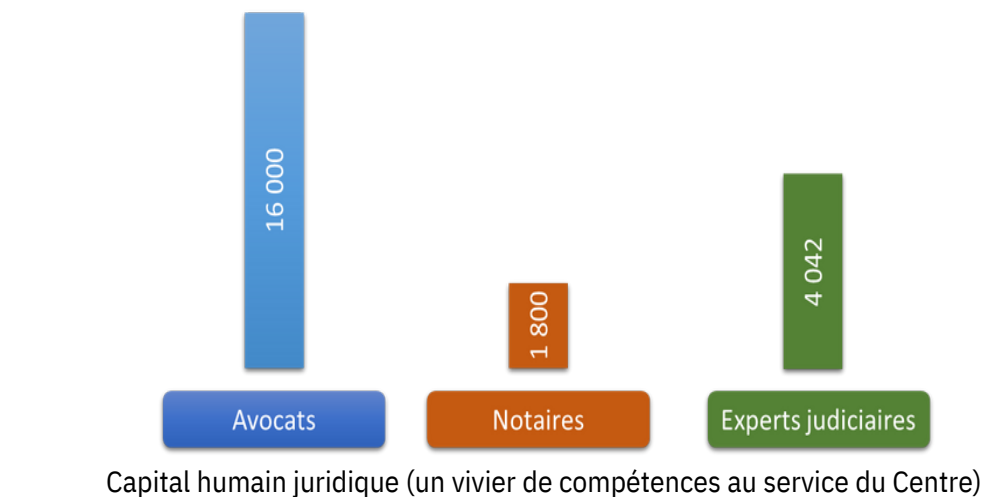
La réussite du Maroc s'explique par une combinaison favorable de facteurs : une stabilité politique affirmée, une ouverture régionale stratégique et un cadre juridique incitatif.

Un tel cadre offre d'abord une meilleure lisibilité des règles de droit, ce qui favorise la diffusion d'une culture juridique moderne et compréhensible. Le centre peut ainsi s'appuyer sur cette base pour organiser des programmes de formation et de sensibilisation destinés aux praticiens du droit, aux magistrats, aux arbitres et aux experts, contribuant directement au renforcement des capacités. Ensuite, l'existence de textes rénovés constitue un socle de référence pour la mise à niveau des compétences. Les réformes en matière d'arbitrage et de médiation offrent des contenus actualisés et concrets sur lesquels le centre peut développer des modules spécialisés de formation et de perfectionnement, en phase avec les pratiques internationales.

De plus, la conformité du cadre législatif marocain aux standards internationaux accroît la crédibilité du pays auprès des investisseurs et attire des partenariats académiques et institutionnels. Le centre consultatif pourra tirer parti de cette attractivité pour coopérer avec des organismes étrangers, partager des expertises et élargir ses programmes de renforcement des capacités à une dimension régionale et internationale.

Cette évolution normative est soutenue par une mise à niveau constante du cadre régissant les professions juridiques et judiciaires. Cette évolution normative est soutenue par une mise à niveau constante des professions juridiques et judiciaires.

Le dynamisme de cet écosystème se traduit par une communauté professionnelle dense et en pleine expansion, comptant à ce jour près de **16 000 avocats** inscrits aux différents barreaux du Royaume, plus de **1 800 notaires**, ainsi qu'un corps de **4 042 experts judiciaires** dans les différents domaines. Ce capital humain considérable constitue un socle solide pour l'interaction avec le Centre et un vivier de compétences pour l'ensemble du continent.



3.2- Un Écosystème Propice au Rayonnement des Missions du Centre Ce dispositif juridique et judiciaire rénové aura une incidence directe et un impact structurant sur les missions fondamentales du Centre consultatif. En s'établissant au Maroc, celui-ci ne bénéficierait pas seulement d'un pays hôte, mais d'un écosystème juridique actif qui amplifiera la portée de son action.

- ➔ **Le Renforcement des Capacités** : Le Maroc constitue une plateforme idéale pour la mission de formation du Centre. La présence d'une communauté de praticiens déjà imprégnée des standards internationaux permettra le déploiement de programmes de haut niveau, au bénéfice des experts nationaux et, conformément à la vocation africaine du Royaume, de l'ensemble du continent. **Le Transfert des Compétences et du Savoir** : Le dense réseau d'universités, d'instituts de formation et de centres d'arbitrage nationaux facilitera un transfert fluide des savoir-faire. Le Centre pourra s'appuyer sur ces institutions pour diffuser les meilleures pratiques et créer des synergies durables entre les experts internationaux et les compétences locales et régionales. **L'Accès à l'Information Juridique Adéquate** : La modernisation de l'appareil judiciaire garantit un accès fiable et transparent à l'information juridique. Le Centre et les experts qu'il assistera bénéficieront d'un accès à la législation, à la jurisprudence et aux données pertinentes, condition indispensable à la qualité de toute mission de conseil.

3.3 - Une Culture Juridique Favorable Plus fondamentalement, l'ensemble de ces réformes a permis d'enraciner au Maroc une véritable culture juridique qui valorise le recours au règlement alternatif des différends. Cette culture ne se limite pas à la simple adoption de nouveaux textes, elle traduit une évolution profonde des pratiques et des mentalités. Elle est aujourd'hui partagée par les opérateurs économiques, les institutions publiques et les praticiens du droit, constituant un environnement particulièrement favorable au succès et au rayonnement d'institutions dont la vocation est de promouvoir une justice contractuelle efficace, rapide et équilibrée.

L'expérience juridique marocaine, forgée au fil des réformes et de la modernisation progressive du cadre législatif, s'impose désormais comme un modèle pour plusieurs Etats de la région. Elle inspire la mise en place de dispositifs similaires dans d'autres pays, qui cherchent à renforcer la sécurité juridique, à développer le règlement alternatif des différends et à instaurer un climat des affaires plus fiable et prévisible. Cette dynamique se traduit concrètement par la mise en place d'un nombre important de programmes de travail et d'échanges établis avec des partenaires stratégiques, tant au niveau étatique qu'institutionnel qui prouve, d'une part, la crédibilité du système marocain, ainsi que sa capacité à produire des pratiques innovantes et adaptées aux enjeux contemporains des transactions économiques et des investissements.

III - LES ATOUTS DU MAROC POUR L'OPERATIONNALISATION EFFICACE ET RAPIDE DU CENTRE

1 - Un réseau diplomatique étendu au service de la coordination

Le Maroc a développé une approche de coopération durable et institutionnelle qui dépasse les cadres et logiques traditionnels, faisant de cette coopération un véritable levier d'intégration des États au sein d'espaces institutionnels et juridiques communs.

Fondée sur l'ouverture et des partenariats innovants, l'approche du Maroc renforce l'efficacité opérationnelle du Centre dès sa mise en place, tout en favorisant une intégration harmonieuse des États membres dans ses mécanismes. En combinant confiance mutuelle, complémentarité des efforts et création de synergies durables, le Royaume illustre la pertinence et l'efficacité de sa stratégie de coopération, essentielle au rayonnement et à la pérennité du Centre. Cette stratégie

s'appuie également sur la forte présence des représentations diplomatiques étrangères sur le territoire marocain, qui jouent un rôle central dans la facilitation de l'accès de leurs États aux services du Centre.

Le vaste réseau diplomatique du Maroc est un atout majeur pour le Centre, facilitant la coordination, l'information et l'intégration des États membres.

Présence Diplomatique

- ✳ 117 ambassades
- ✳ 55 consulats
- ✳ Écoles étrangères (FR, US, UK, ES, BE)

Ces représentations ne se contentent pas de relayer l'information, elles peuvent jouer un rôle stratégique en favorisant la coordination directe entre les États concernés par un litige. Elles facilitent le dialogue préalable, aident à identifier les points de convergence et à structurer les échanges, ce qui permet au Centre d'intervenir de manière plus efficace et ciblée. De surcroît, cette présence constitue un outil essentiel pour garantir que les États puissent accéder rapidement et de manière organisée aux services du Centre. En servant de pont entre les autorités nationales et le Centre, ces représentations diplomatiques facilitent la mise en place de mécanismes de coordination continue, permettant de suivre les dossiers de manière structurée.

2- Une plateforme privilégiée des organisations internationales

L'engagement du Maroc au niveau multilatéral se traduit par la présence sur son territoire de nombreuses organisations internationales, qu'il s'agisse d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations régionales, sous-régionales ou continentales, couvrant des domaines variés comme le politique, l'économique, le financier, l'humanitaire ou le culturel. Cette présence démontre la volonté du pays de promouvoir une coopération multilatérale institutionnelle. Dans ce cadre, le projet du Maroc d'abriter le centre consultatif s'inscrit dans la continuité de cette dynamique.

En effet, la présence d'organisations internationales au Maroc constitue un atout majeur pour le centre consultatif de règlement des différends relatifs aux investissements, en lui permettant de s'inscrire dans un environnement institutionnel solide et crédible. Elle offre au centre la possibilité de coordonner ses activités avec les différentes institutions opérant dans des domaines d'intérêt commun, favorisant ainsi l'échange d'expertise et le partage de bonnes pratiques. Cette interaction permet également de définir des cadres de coopération adaptés, d'harmoniser les procédures avec les standards internationaux et de renforcer l'efficacité des interventions du centre.

VII- PROPOSITION ORGANISATIONNELLE : MODÈLE D'EXCELLENCE ET D'EFFICACITÉ

1- Lieu proposé pour l'implantation du Centre consultatif

RABAT, en tant que capitale administrative et diplomatique du Maroc, abrite la majorité des ministères, des institutions nationales, ainsi que l'ensemble des représentations diplomatiques étrangères accréditées auprès du Royaume, en plus de nombreuses organisations internationales et régionales.

Cette concentration d'acteurs institutionnels et multilatéraux constitue un atout stratégique majeur pour l'implantation du Centre, en offrant une proximité immédiate avec les décideurs politiques, les missions diplomatiques et les partenaires internationaux. Elle facilite ainsi la tenue de consultations et de négociations de haut niveau, tout en favorisant une coordination fluide et efficace entre les différentes parties prenantes.

Par ailleurs, la position géographique de Rabat, située au cœur du pays et connectée par des infrastructures de transport modernes (réseau autoroutier, lignes ferroviaires à grande vitesse, aéroport international de Rabat-Salé), en fait une ville facilement accessible aussi bien depuis les principales métropoles marocaines que depuis les grandes capitales étrangères.



2- le Maroc : mise à disposition de l'appui logistique et administratif nécessaire

Le Royaume du Maroc, fidèle à son engagement irrévocable en faveur de la mise en place rapide du Centre, réaffirme sa pleine conscience de l'importance stratégique de cette initiative, laquelle requiert un appui logistique adéquat ainsi que la mise à disposition de structures propices à son bon fonctionnement et à son développement durable.

À cet égard, le Royaume du Maroc s'engage à mettre à la disposition du Centre un local adapté pour son siège, et s'engage à étudier toutes les mesures nécessaires pour cette installation y compris les moyens matériels et logistiques nécessaires à l'accomplissement de ses missions et à la réalisation de ses objectifs.

3- Un engagement constant du Maroc pour un soutien des objectifs du centre

Le Maroc s'engage à soutenir le Centre dans la réalisation de ses missions, en mettant à sa disposition toutes les facilités fonctionnelles et organisationnelles nécessaires à son bon fonctionnement. Il veillera à garantir un environnement propice qui permette au Centre d'exercer ses activités dans les meilleures conditions, en toute impartialité, indépendance et neutralité.

De plus, le Maroc assure une coordination fluide, permanente et durable avec le Centre et les différentes parties prenantes concernées, afin de renforcer son efficacité et de contribuer à l'atteinte de ses objectifs. Cet engagement inclut la mise en place de mécanismes de concertation et de coopération réguliers, destinés à assurer la transparence des processus et à consolider la confiance entre les parties.

À cet effet, le Maroc mettra également à la disposition du Centre son expertise juridique et institutionnelle, capitalisant sur son expérience reconnue en matière de règlement des différends, de diplomatie multilatérale et de coopération internationale. Cette contribution sera pleinement encadrée par le respect scrupuleux du statut du Centre, ainsi que par les lois et règlements en vigueur au Royaume, garantissant ainsi la préservation de son autonomie et de son indépendance décisionnelle.

En agissant de la sorte, le Maroc réaffirme sa volonté de renforcer l'attractivité et la crédibilité du Centre en tant qu'instance de référence pour le règlement équitable, efficace et pacifique des différends entre États et investisseurs.

4- Privilèges et immunités accordées au centre

La présence d'un nombre important d'organisations internationales sur son territoire a permis au Maroc de développer une expertise solide en matière de privilèges et immunités.

Dans ce cadre, le Royaume garantit à toutes les organisations présentes sur son territoire des conditions favorables à l'exercice de leurs missions. Les autorités veillent scrupuleusement au respect de leur autonomie fonctionnelle et de leur indépendance institutionnelle.

Sur ce plan, Le Maroc s'engage à accorder au Centre les privilèges, immunités et facilités nécessaires à l'accomplissement de ses missions et à l'exercice efficace de ses fonctions.

Ces avantages sont conformes à ceux accordés aux organisations intergouvernementales établies sur le territoire du Royaume.